

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2012

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALLAFRANCHINO Pierre, Mr BOIS Bernard, Melle CHASTAGNERET Stéphanie, Mr DORNE François, Mr GUEZE Daniel, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mme ROSTAIND Françoise, Mr VACHER Régis

Absente : Mme LAUTROU Lucile

Secrétaire de séance : Melle CHASTAGNARET Stéphanie

Présence de Mr DE SARS au conseil municipal de ce jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

TRANSPORT LOCAL SPECIFIQUE

Actuellement, le taxi Marton tous les 15 jours du mois amène les personnes qui le souhaitent au marché à Vernoux. Cette prestation est entièrement à la charge totale de la commune.

la compétence transport est une compétence du département la commune, le département peut la déléguer a la commune dans le cadre du Transport Local Spécifique :

Conditions :

- tarification de 3 € à 5 € pour les usagers ; le conseil général prenant à sa charge 60 % du déficit d'exploitation le reste à la charge de la commune.
- Le service se met en place quand deux personnes minimum sont intéressées.
- La veille de la mise en place du service il faut contacter un numéro vert afin signaler le nombre de personnes intéressées le service se mettant en place si deux personnes sont intéressés
- Il faut définir un itinéraire, fixer des jours et des horaires de passage
- Il faut consulter, a minima 3 prestataires et passer une convention avec le conseil Général.

Lors de la réunion de 15 février 2012, voici ce qui a été proposé :

- 1) itinéraire : Loriol / Les Rouveyrols / Le Bosc / Le Village / Avenue Vincent d'Indy (Vernoux)
Fréquence : tous les jeudis de 9h à 11h30 d'Octobre à Avril
3 jeudis sur 4 de 9h à 11h30 de Mai à Septembre
- 2) itinéraire : Loriol / Les Rouveyrols / Le Bosc / Le Village / Lamastre
Fréquence : 1 mardi par mois (de mai à septembre) de 8h30 à 11h30

Parmi les personnes présentes lors de cette réunion, Mme CADET et Mme FOMBARLET seraient intéressées par la mise en place de ce service.

Demande de Mme Rostaind de créer une ligne pour amener les enfants au car à Vernoux ; Mr le Maire lui répond qu'un règlement du conseil général ne peut détourner un autre règlement du conseil général.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal souhaite la création de ce service de transport spécifique et charge Monsieur le Maire de lancer un appel d'offres auprès de trois taxis.

APPROBATION PAVE (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS)

Monsieur le Maire fait lecture du document adressé par le DDT : Diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics sur la commune de Châteauneuf de Vernoux.

Après lecture, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce diagnostic et décide d'en tenir compte lors de futurs travaux.

DELIBERATION PRINCIPE EOLIEN

Monsieur le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu au siège de la Communauté de Communes avec la société EDP (Société de Développement Eolien).

Après avoir rappelé le Grenelle de l'environnement et le futur schéma régional éolien Rhône-Alpes, le Maire invite le conseil à se prononcer sur une position de principe concernant l'éventuelle installation d'éolienne sur le territoire de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable au développement éolien et éventuellement pour un projet sur le territoire communal.

ACHAT MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'achat de nouvelles jardinières auprès de la société ADP pour un montant HT de 2409.14 €.

Après lecture du devis, accord à l'unanimité du conseil municipal pour commander ces nouvelles jardinières.

CAP TERRITOIRES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que CAP territoires n'existe plus et fait le récapitulatif ce qui a été touché dans le cadre de CAP territoires ces trois dernières années :

- en 2009 : 80000€ de subvention dans le cadre de cap territoires
- en 2010 : 14 000 € de subvention dans le cadre de cap territoires
- en 2011 : 23 000 € de subvention dans le cadre de cap territoires

Cap territoire va être remplacé par une dotation de solidarité versée par le conseil général, pour 2012 cette dotation sera de 12 971 € pour Châteauneuf.

EXTENSION RESEAU AEP

Mr DORNE explique que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau des quartiers hauts de Châteauneuf et Vernoux, des subventions au titre de la DETR ont été demandées (seule la phase 3 a été retenue).

Coût des travaux : 2 millions d'euros pour environ 70 résidences à raccorder.

TRAVAUX

- suite à l'incident qu'il y a eu avec le belvédère courant février, les travaux n'ont pas encore repris le dossier est en attente de prise en charge par l'assurance des Ets LADREYT. Un devis a été réalisé par l'entreprise SALLES

- Pour la réfection des chemins menant à la tour, réunion d'une commission le lundi 12 mars à 18h en Mairie. Personnes intéressées pour être membres de la commission : Mr ALLAFRANCHINO, Mr GUEZE, Mme MACHISSOT, Mme ROSTAIND.

QUESTIONS DIVERSES

- lecture du courrier de Mr DE PIERREFEU en date du 07/02/2012. Proposition de faire intervenir le cabinet MERLIN cabinet assurant la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie de la communauté de commune à laquelle la commune de Châteauneuf a délégué sa compétence voirie .ce cabinet est chargé d'établir un rapport sur la faisabilité , l'opportunité et la viabilité de ce projet. Au vue de ce rapport le conseil municipal statuera..

- Servitude d'ancrage et d'appui – Demande de Mr PASTRE d installer un éclairage public sur la ruelle jouxtant la maison CANU afin de sécuriser cet accès.

- Installation d'une éolienne chez Mr et Mme ROCHE

- Monsieur le Maire fait part de la demande des taxis Marton afin d'avoir une deuxième place de stationnement. Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu des conseillers municipaux de Largentière concernant la condamnation au tribunal correctionnel près de la cour d'appel de Nîmes infligée à leur Maire, Mr Jean Roger DURAND.

A la lecture des faits exposés, le conseil municipal trouve que **condamner une personne non pas sur sa responsabilité mais sur son statut d'élu est inconcevable**. Le conseil municipal souhaite également apporter son soutien à Mr Jean Roger DURAND dans son combat qui nous concerne.

- Mme ROSTAIND fait part des 20 ans de Castelvive qui auront lieu le samedi 2 juin 2012 avec au programme : baptême de l'air en hélicoptère, démonstration de danses, vide grenier, marche nordique, jeux géant en bois, repas le samedi soir...

La séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 27 mars 2012 à 20h30 à la Mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX.